

Je soutiens les abolitionnistes en RDC !



L'ONG chrétienne contre la torture et la peine de mort. Association reconnue d'utilité publique

ACAT
France

Monsieur le Président de la République,

À la suite d'informations données par l'ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations quant à la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort dans votre pays. La peine de mort ne constitue pas une réponse adaptée aux enjeux de sécurité auxquels la République démocratique du Congo (RDC) fait face. Au contraire, elle institutionnalise la violence comme réponse et nourrit ainsi le cycle de violences dans le pays.

Une telle décision remet en cause la capacité de l'État congolais à demeurer un interlocuteur crédible en matière de coopération judiciaire internationale, alors que la RDC est engagée dans un processus de lutte contre l'impunité et de justice transitionnelle. C'est la raison pour laquelle je vous demande de revenir sur la décision du gouvernement et de révoquer la levée du moratoire.

En vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

1€96

SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo
Président de la République

Secrétariat du Cabinet du Chef de l'État
Palais de la Nation,

Avenue roi Baudouin Kinshasa
Combe, BP 201 Kin 1

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

communication@presidence.cd



Depuis le 13 mars 2024, les condamnés à mort peuvent à nouveau être exécutés en République démocratique du Congo (RDC). Il s'agit d'un grand recul en matière de droits humains, car cela fait plus de 20 ans qu'il n'y avait plus d'exécutions dans ce pays.

Alors que le continent africain suit globalement une dynamique abolitionniste depuis plusieurs années, les autorités congolaises ont décidé de lever le moratoire sur l'exécution de la peine de mort. Cette décision, qui va à l'encontre des engagements internationaux de la République démocratique du Congo et des promesses de s'engager davantage dans le respect des droits humains, a été communiquée dans une note circulaire datant du 13 mars 2024. Elle intervient dans un contexte de conflit armé dans l'est de la RDC, dans lequel le Rwanda et l'Ouganda apportent, selon un rapport des Nations unies (ONU), un soutien militaire aux rebelles du M23, en conflit avec l'Etat congolais. Face à une rébellion qui gagne en intensité et à une armée congolaise qui montre des difficultés militaires sur le terrain, le gouvernement congolais a décidé de reprendre les exécutions « *en vue de débarrasser l'armée de la RDC des traîtres et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme urbain, entraînant mort d'hommes* ».

La peine de mort, qui n'a jamais été abolie en RDC, faisait l'objet d'un moratoire depuis 2003. Les condamnations à mort étaient remplacées par des peines de prison à perpétuité. Avec la levée du moratoire, la RDC fait un retour en arrière en matière de défense du droit à la vie. Cette décision viole le principe constitutionnel de sacralité de la vie humaine et plusieurs pactes internationaux auxquels la RDC est partie. Contrairement à l'argumentaire des autorités congolaises, l'utilisation de la peine de mort ne va pas endiguer la violence. Au contraire, elle va desservir la justice et la paix en consolidant un usage institutionnalisé de la violence comme réponse aux causes structurelles des conflits en RDC et des problèmes de criminalité.

Le 22 mars 2024, les évêques de la RDC, réunis au sein de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), ont fait part de leur « *consternation* » et rappelé leur « *engagement inconditionnel pour la défense de la vie et l'abolition de la peine de mort* ». Pour les évêques congolais, la volonté d'endiguer la recrudescence du terrorisme et du banditisme urbain « *ne peut en aucun cas justifier le recours à la peine capitale* ». Dans une société gangrénée par la violence et les injustices, avec une justice « *malade* » comme le définit lui-même le chef de l'Etat congolais, « *le rétablissement de la peine de mort vient renforcer la banalisation de la vie humaine* » rappelle la CENCO.



La violence entraînant la violence, protestons et soutenons par nos prières, la demande de révocation de la levée du moratoire sur l'exécution de la peine de mort, en République démocratique du Congo.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR AU CONGO ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

CHINE

La journaliste Zhang Zhan enfin libérée après quatre ans de détention arbitraire !

Sa libération survient après quatre ans de prison pour avoir informé ses concitoyens sur la réalité de la situation à Wuhan, lors du pic de la pandémie de Covid-19.

L'ACAT-France restera vigilante, car même libérée, Zhang Zhan pourrait à nouveau faire l'objet d'une surveillance accrue des autorités chinoises.

